

BORDEREAU D'ENVOI

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

8.6.79.

79306305

GROUPEMENT  
 COMPAGNIE OU ESCADRON  
 CIE DE  
 UNITÉ  
 BT  
 P.V. N° 301 du 08.06/19 79

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 Apparition de deux O.V.N.I. en baie de  
 30T - WT - F. XI 24 - { Point d'observation :  
 73180-14900 .

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse, transport et des constatations .(3 feuillets)
2	- Extrait de carte UTM au 50 000ème .
3	- Plan général des lieux .
4	- Audition de témoin : R , G (Directeur d'école)
5	- Audition de témoin : D M -M (Institutrice)
6	- Audition de témoin : P Y (Directeur d'école)
7	- Audition de témoin : M A épouse R (Employée municipale)
8	- Audition de témoin : F M -F , épouse L (Employée municipale)
9	- L M épouse D (témoin) employée municipale .
10	- Copie notre message adressé au Contre Amiral Commandant le à . Message n° 62 .
11	- Copie message de la Marine répondant à notre message n° 62 .
12	- Copie message ) répondant à notre message n° 62 et à communication téléphonique .

-----00000-----

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
<input checked="" type="checkbox"/>	3	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M le Préfet de la à .
	1	M le Sous-Préfet à .
	1	Au Général Commandant la Région Aérienne à ( ème Région Aérienne)
	2	Au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau "EMPLOI-RENSEIGNEMENT"
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR: JH  
 COMMANDANT DE  
 GROUPEMENT

DATE, SIGNATURE, CACHET  
 1079

BRIGADE DE

PROCEDURE D'ENQUETE

PRELIMINAIRE

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Apparition d'objets volants non identifiés, le 06.06.79 entre 13 et 13 H 10, en deux passages, à

au-dessus de l'Atlantique ?

Emplacement des témoins :

Cantine municipale de LA

CARTE VER :

MI 24 - Feuilles

P.V. n° 301/79 du 06. JUIN 1979

Page n° 01

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf, le vingt-six juin  
Nous soussigné V. Gendarme, Officier de Police Judiciaire de la Brigade de

En les articles 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale, Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs :

I - PREAMBULE

Le vendredi 08 juin 1979, à 16 heures 45 sommes avisés téléphoniquement par un employé municipal de ce que plusieurs personnes du corps enseignant de auraient aperçu un phénomène inhabituel dans le ciel au-dessus de la base de

Nous ouvrons immédiatement, conformément à la circulaire Ministérielle 32 600 MA/CHRD.T. du 02 août 1968, une enquête concernant le caractère insolite de ce phénomène aérien.

II - ENQUETE

Nous nous rendons immédiatement à où nous ne pouvons rencontrer les principaux témoins de l'observation. Nous recueillons cependant quelques renseignements que nous retrançons par radio à notre Commandant de Compagnie. (Message radio n° 35 du 09 juin 1979.)

Au cours de nos différents services sur l'ensemble de notre circonscription avons procédé à la recherche de témoins pouvant apporter une description des objets qu'il est convenu d'appeler "O.V.N.I." (Objets Volants Non-Identifiés). Six adultes de et une quarantaine d'enfants, âgés de à ans, ont pu apercevoir le passage de 2 "O.V.N.I." le 06 juin 1979 à 13 heures 00 et à 13 heures 05 environ. Toutes ces personnes se trouvaient dans l'enceinte de l'école publique à une partie se trouvant dans le bâtiment servant de cantine municipale et l'autre se trouvant dans la cour de récréation.

L'école est sise au centre de l'agglomération de au Nord-Nord-Ouest et à environ, à "vol d'oiseau", 150 m de l'église de cette localité. L'école est bâtie en bordure de la rue et de l'impasse donnant rue de. Les bâtiments, de plain-pied, sont entourés de maisons d'habitation et de jardins privés. De la cour de récréation et de la cantine, l'horizon n'est pas visible, celui-ci étant caché, côté Sud-Ouest (Océan) par un ensemble de maisons dont la

plus haute s'élève sur une dizaine de mètres environ.  
Cette école, sur la carte UTM \_\_\_\_\_, est  
située en \_\_\_\_\_.

Les témoins, Directeurs des écoles privées et publiques, une institutrice, trois employées municipales, tous connus pour leur bonne moralité leur conduite et leur bonne foi sont entendus sur les faits et nous décrivent les observations qu'ils ont faites lors de l'apparition des "O.V.N.I."

Les enfants mineurs n'ont pas été entendus par écrit mais nous avons procédé à un contrôle de leurs visions en commun et il semblerait que celles-ci soient identiques à celles décrites par les adultes.

Les auditions des 6 témoins adultes font l'objet des pièces 4 à 9 et sont jointes au présent.

#### DESCRIPTION DES OBJETS :

Objets de forme sphérique, de la dimension d'un ballon de foot-ball, couleur feu, rouge incandescent, suivant une trajectoire rectiligne ou légèrement courbe descendante, ayant une allure assez lente et suivi d'un sillage blanc ou grisâtre. Il n'a été noté aucun changement de direction ni de forme ni de couleur. La trajectoire semble suivre une ligne droite pouvant prendre naissance (vu du sol) en 70000-12000 sur la carte au 50 000° décrite plus haut, et se diriger en direction du Sud-Ouest entre 64000-10000 et 67000-66000. (Voir planches croquis.)

Les deux phénomènes ont la même forme et ont suivi une trajectoire pratiquement identique, espacés de 5 minutes environ et ayant duré quelques secondes chacun.

#### RECHERCHES EN MER DE L'IDENTIFICATION :

- Le 21 juin 1979, à 09 h 00 adressons un message n° \_\_\_\_\_ au Contre-Amiral Commandant \_\_\_\_\_ afin de savoir si des exercices aéronavals ont été organisés et réalisés le 08.06.79 aux environs de 13 heures dans la zone ainsi délimitée : Zone de quadrillage UTM \_\_\_\_\_ entre les lignes d'abscisses " \_\_\_\_\_ " et les lignes d'ordonnées " \_\_\_\_\_ ".

- Le 22 juin 1979, à 16 heures 00, sur la plage de la \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, nous, après obtention des autorisations du \_\_\_\_\_ du quartier des Affaires Maritimes à \_\_\_\_\_, du quartier des Affaires Maritimes à \_\_\_\_\_, des Services de la \_\_\_\_\_ et du Commandement de notre Compagnie, organisé un exercice de lancé de fusée de détresse de navire ainsi que des essais de torche fusigène de détresse se servant aux navires en difficulté. Cet exercice, effectué devant les élèves des écoles publiques et privées de \_\_\_\_\_, les Directeurs de ces établissements de l'enseignement, les instituteurs et institutrices divers employés municipaux dont les personnes ayant observé les phénomènes objets de notre procédure, a permis d'affirmer qu'aucun rapport ne peut être fait entre l'observation de ces O.V.N.I. et un signal de détresse en mer.

- Le 22 juin 1979, les Services de la Marine à \_\_\_\_\_ nous apprennent par message qu'un exercice a été effectué dans la zone délimitée dans notre précédent message. Participaient à cet exercice un Bréguet Atlantique appartenant à la flotille 24 F et un "Neptune" de la flotille 25 F. Ces avions auraient décollé respectivement à 09 h 00 et à 11 h 34 (heures locales) pour atterrir à 13 h 37 et à 13 heures 44 dans la zone \_\_\_\_\_.

- Le 24 juin 79 adressons à la Marine à \_\_\_\_\_, un message demandant renseignements sur tirs éventuels de Roquettes ou Missiles pouvant avoir été aperçus de la côte à l'heure indiquée.

- Le 25.06.79 par message n° 70 -RNP, nous apprenons que trois avions se trouvaient, aux heures indiquées, en :

- a) ATLANTIC FXGXD - 46°20' N - 4° 45' W
- b) ATLANTIC FXGVH - 47°00' N - 4° 10' W
- c) MRPT.PZH FXGYS - 46°50' N - 4° 15' W

Soit au large des côtes de \_\_\_\_\_ environ .

- Par communication téléphonique du 26 juin 1979, la base de \_\_\_\_\_ nous apprend qu'il n'a été effectué aucun tir de missile, roquette ou fusée éclairante ou autre dans la zone délimitée . Il nous est également appris que les pilotes des appareils concernés n'ont rien vu dans le ciel au cours de leur vol .

#### CONSTATATIONS AU SOL :

Les enfants et adultes, témoins de l'apparition des "O.V.N.I." se trouvaient en partie dans la cour de l'école, l'autre partie se trouvant dans les bâtiments . Nous constatons qu'ils jouissaient alors d'un champ de vision dont l'azimut magnétique peut être équivalent à 3500 millibars environ et jusqu'à 4000 millibars en ce qui concerne le champ horizontal . La vision en direction du ciel ne commence qu'à partir de 2 millibars environ de l'horizontale et dure jusqu'à 300 millibars environ .

- Les services de la météorologie à \_\_\_\_\_, contactés à ce sujet nous apprennent que le vendredi 08 juin à 15 heures locales le temps était couvert avec un plafond de 500 m . Les vents 200° à noeuds environ, température de 19°, humidité 79 % . La visibilité à 20 Km .

- Aucun témoin d'atterrissage ou d'amerrissage des objets n'a été découvert .

#### CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

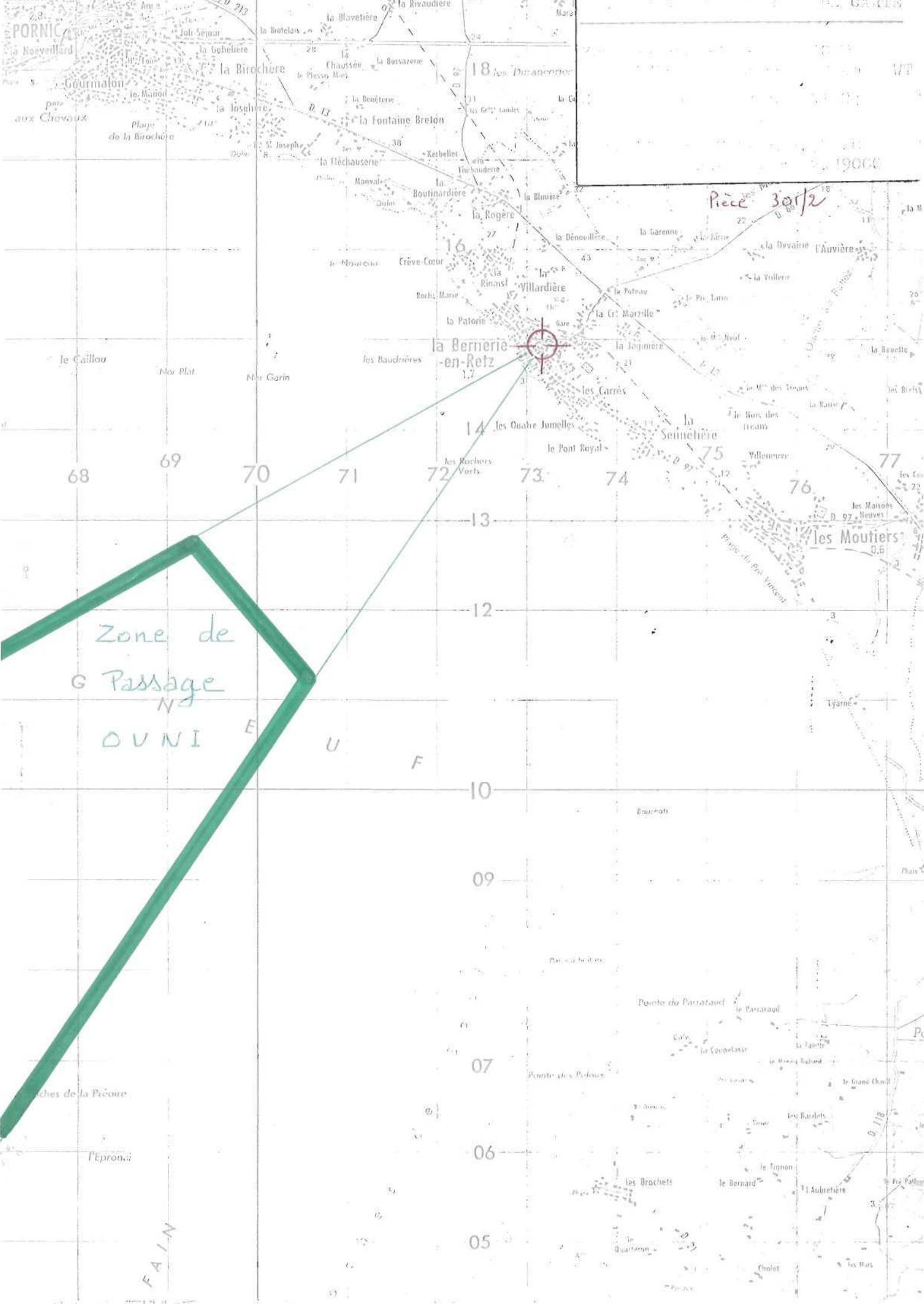
Procès-verbal dressé en six expéditions telles que Le détail en figure au bordereau d'envoi .

- Préfet de la \_\_\_\_\_ 1 . (plus 1 - sous-Préfet )
- Procureur de la République à \_\_\_\_\_ 1.
- Général Commandant la Région Aérienne 1 .
- Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie 2 .
- Archives .

Fait et clos à  
le 28 juin 1979

Le Gendarme Y  
(079)

Pièce 301/2



Zone de  
G Passage  
DUNI E U F

FAIN

GROUPEMENT
1
COMPAGNIE OU ESCADRON
CIE DE
UNITÉ
BT
P.V N° 301 / 19 79

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION  
DE TEMOIN

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

R

G.

(Directeur d'école privés.)

RÉFÉRENCES

CE JOUR quinze juin mil neuf cent soixante dix-neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V , S , Gendarme, Officier de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 ..... DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur le passage d'objets volants non identifiés,  
le 08 juin 1979 à , ---

--- Nous trouvant à , faisons comparaître devant nous  
la personne ci-après nommée qui, entendue aussitôt et séparément, nous  
déclare à 16 heures 40 : .....

- Je me nomme R . G . né le  
, j'exerce la profession d'instituteur et de directeur de  
l'école privée sise à , et suis  
domicilié rue dans cette même localité . -----

--- Le vendredi 08 juin 1979, vers 12 heures 50 je me trouvais à la  
" cantine municipale sise impasse dans la rue à  
" . Cette cantine est en rez-de-chaussée . ---

--- Près de moi se trouvaient Madame D M -M , institutrice  
" demeurant à , Madame R A , employée municipale demeu-  
" rant à , Madame L M -F ,  
" employée municipale demeurant rue à  
" Au réfectoire se trouvaient également une quarantaine d'enfants âgés de  
" ans . -----

--- Soudainement, plusieurs enfants se sont écriés "Regardez-regardez",  
" il en est un qui a dit : "Un avion qui tombe" . Tout le monde a dirigé  
" son regard dans la direction indiquée, vers l'ouest, c'est à dire vers  
" la mer, sans que celle-ci soit visible de l'endroit où nous nous trou-  
" vions . -----

--- Personnellement j'ai aperçu dans le ciel, alors qu'il était environ  
" 12 heures 50, une fumée verticale de couleur grisâtre, se détachant bien  
" sur le ciel nuageux . Cette fumée décrivait une verticale descendante  
" et a disparu presque spontanément . Je n'ai vu aucun objet accompagnant  
" cette fumée . Je n'ai pu apprécier la distance qui nous séparait de cette  
" fumée et n'ai pu, également en évaluer les dimensions . Ce phénomène  
" disparu, nous avons repris le repas . -----

--- Trois minutes plus tard Madame L m'a tapé sur l'épaule, me  
" conviant à regarder à nouveau le ciel dans la même direction . J'ai pu  
" alors observer une boule rouge de dimensions équivalentes à un poing,  
" se déplaçant d'Est en Ouest, accompagnée d'une colonne de fumée iden-  
" tique à la précédente . Je n'ai pu à nouveau apprécier les dimensions  
" et distances . Cet objet de couleur rouge feu semblait incandescent et  
" descendait . L'objet et la fumée ont disparu derrière les toits . ----

--- Ce deuxième phénomène a pu durer dix secondes environ . -----

--- J'ai attribué ces apparitions aux faits expliqués quelques jours  
" auparavant dans la presse comme étant un résidu de satellite ayant ...

Audition de témoin : R G (suite)

P.V. 301/79  
Pièce N° 04  
Deuxième feuillet .

" .....  
" pénétré dans l'atmosphère . -----

Le 15 juin 1979 à 17 heures 00

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

(A signé au carnet de déclarations.)

Au cours d'une discussion quelques jours plus tard, R G nous précise verbalement qu'il ne semble pas qu'un bruit se dégageait de ce phénomène .

L'enseigne

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE

de

UNITE

BT

P.V N° 301 / 19 79

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

- O.V.N.I. -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - D M -M ( Institutrice à l'école publique )

RÉFÉRENCES

CE JOUR Quinze juin mil neuf cent soixante dix neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V S , Gendarme, Officier de Police Judiciaire  
P S , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 ..... DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur le passage d'objets volants non identifiés  
le 08 juin 1979 à

--- Nous trouvant à , faisons comparaître devant nous  
la personne ci-après nommée qui entendue aussitôt et séparément, nous  
déclare à 16 H 35: .....

- Je me nomme / D M -M / née le  
, Demeurant rue du à  
qui nous déclare à 16 H 35: ...

\*\*\*\*\* Je suis institutrice à l'école à  
Le vendredi 08 juin 1979, vers 13 H environ, alors que j'étais à la can-  
tine municipale pour le déjeuner, mon attention fut attirée par les cris  
de la femme de ménage qui semblait-il avait vu un avion en feu qui tom-  
bait.-----

Intriguée par ces paroles, je me suis retournée pour regarder dans la  
direction indiquée par cette personne.-----

C'est à ce moment là que j'ai aperçu dans le ciel à une hauteur que je  
ne puis déterminer de la fumée, formant une colonne verticale et semblant  
ne pas bouger. Cette colonne de fumée a mis assez de temps pour se dissi-  
per.-----

Puis environ cinq minutes plus tard, nous avons aperçu comme une boule  
de feu, un peu plus grosse qu'un ballon de foot-ball qui donnait l'impres-  
sion de plonger vers la mer, à assez grande vitesse. Tout autour de cette  
boule de feu, il se formait comme une auréole translucide qui devait être  
due à la chaleur.-----

S.I. Cet objet semblait suivre une trajectoire descendante, verticale.  
Cet objet était également suivie d'une colonne de fumée identique à la p  
première.-----

Nous avons encore regardé un moment mais nous n'avons plus rien vu.  
Je précise que nous étions cinq grandes personnes à avoir vu ce phénomène  
\*\*\*\*\* Le 15 juin 1979 à 17 H 05.

Lecture faite par moi de la déclaration ci dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

l'A.P.J.

( A signé au carnet de déclarations )



GROUPEMENT

1

COMPAGNIE OU ESCADRON

CIE DE

UNITÉ

BT

P.V N° 301 / 19 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION  
DE TEMOIN

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE P Y (Instituteur et directeur d'école publique)

RÉFÉRENCES

CE JOUR quinze juin mil neuf cent soixante dix-neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V , S , Gendarme Officier de Police Judiciaire  
et P , S , Gendarme, ~~Officier~~ Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 ..... DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur le passage d'objets volants non identifiés  
le 08 juin 1979 à , ---  
--- Nous trouvant à , faisons comparaître devant nous  
la personne ci-après nommée qui, entendue aussitôt et séparément, nous  
déclare à 18 heures 05 : ...

- Je me nomme P. Y. né le ,  
j'exerce la profession d'instituteur et de directeur de l'école Publique,  
" " sise à et suis domicilié avenue  
dans cette même localité . ----

--- Le vendredi 08 juin 1979, vers 13 heures 10 environ, je me trouvais  
devant mon bureau lorsque j'ai entendu crier les enfants qui mangeaient  
à la cantine municipale . J'ai dirigé mon regard dans la direction de  
leurs bras et j'ai pu voir, dans le ciel, une colonne de fumée, réguli-  
ère, qui était fixe et verticale . Cette fumée s'est peu rapidement  
dissipée . Je suis allé dans ma classe et me suis assis à mon bureau .  
quatre ou cinq minutes plus tard, j'ai entendu à nouveau, crier les  
enfants . Je n'ai pas réagi immédiatement mais lorsque je me suis mis  
à la fenêtre j'ai nettement vu un objet de forme sphérique, de couleur  
indéterminée duquel se dégageait des rayons lumineux formant une cou-  
ronne incandescente en mouvement . Cet objet suivait une trajectoire  
descendante, verticale, rectiligne, à allure lente . ----

--- J'estime la grosseur de l'objet à la taille d'un ballon de basket  
mais n'ai pu apprécier la distance à laquelle il se trouvait . Distance  
inférieure à 1 kilomètre je pense . Je précise qu'il ne m'a pas semblé  
qu'il s'agissait d'une boule de feu, mais plutôt d'une boule dont seul  
l'extérieur était incandescent ou plutôt lumineux et dégageant une très  
forte chaleur . Aucun bruit n'était perceptible . ----

--- Cet objet était encore suivi d'une colonne de fumée identique à  
la première et me paraissait au même endroit . ----

--- Lors du premier phénomène j'ai pensé à une météorite mais lors du  
second j'ai pensé à un signal de détresse ou un essai de fusée de dé-  
tresse et ne me suis pas inquiété . ----

--- Le 15 juin 1979 à 18 heures 35 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

(A signé au carnet de déclarations.)

L'enquêteur

O.M.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

CIE DE

UNITÉ

BT

P.V N° 301 / 1979

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION  
DE TEMOIN

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE M A épouse R (employée municipale)

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt deux juin mil neuf cent soixante dix-neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V. , S , Gendarme, Officier de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur apparition d'O.V.N.I. le 08 juin 1979 à LA

--- Nous trouvant à , faisons comparaître devant nous  
la personne ci-après nommée qui, entendue aussitôt et séparément nous  
déclare à 16 heures 50 : ...

- Je me nomme / M A épouse R / née le  
, j'exerce la profession d'employée municipi-  
pale et suis domiciliée à , lieu-dit " . ---

--- Le vendredi 08 juin 1979, vers 13 heures 00 j'étais de service à la  
" cantine municipale lorsque les enfants ont attiré notre attention vers  
" le ciel en direction de l'Ouest . J'ai levé les yeux et j'ai aperçu une  
" boule de la grosseur d'un ballon de hand-ball . Cette boule, très lumine  
" se, de couleur rouge-feu, laissait une traînée grise derrière elle . Sa  
" trajectoire était courbe, descendante et allait d'Est en Ouest . Aucun  
" son n'était perceptible . Si l'on tire une ligne droite entre la position  
" de l'objet et la cantine municipale, la trajectoire devait passer au-des  
" sus de la rue de la mer à . Ce phénomène a duré environ 45"  
" à 1 minute environ . Quelques instants plus tard, 5 minutes après envi-  
" ron, une autre apparition nous a permis de voir un objet identique mais  
" dont la trajectoire était rectiligne et franchement verticale . ---

--- Je connais bien les signaux de détresse des navires et je puis vous  
" affirmer qu'il n'y a aucun lien de parenté entre ces deux phénomènes et  
" une fusée rouge de détresse . ---

--- Je vous précise que près de moi se trouvaient Madame L , une  
quarantaine d'enfants environ et Mr R . ---

Le 22 juin 1979 à 17 heures 00

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

(A signé au carnet de déclarations.)

L'enquêteur

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

CIE DE

UNITE

BT

P.V N° 301 / 19 79

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION  
DE TMOIN

AFFAIRE O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE ► F M -F. épouse L (Employée municipale) ◀

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt deux juin mil neuf cent soixante dix-neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V , S , Gendarme, Officier de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur apparition d'O.V.N.I. à  
le 08 juin 1979, nous trouvant à  
faisons comparaître devant nous la personne ci-après nommée qui, entendue  
aussitôt, nous déclare à 17 heures 10 : ...

- Je me nomme / F M -F épouse L née le  
, j'exerce la profession d'employée municipale et suis  
domiciliée rue à ---

--- Le vendredi 08 juin 1979, vers 13 heures 00 j'étais de service à la  
" cantine municipale où une quarantaine d'enfants prennent le repas du  
" midi. Étaient également présents Monsieur R et Mlle D. Tout  
" à coup les enfants ont crié en montrant le ciel. J'ai immédiatement  
" regardé ce qui se passait et j'ai aperçu, au-dessus de nous, un objet  
" sphérique de la dimension d'un ballon, de couleur rouge semblant inflam-  
" mé et suivant une trajectoire venant de ma droite et se dirigeant vers  
" ma gauche, allant à petite allure. Cet objet traçait une ligne courbe  
" descendante lente. Aucun son n'était audible et le phénomène a disparu  
" derrière les toits. Il m'a semblé être assez loin et a duré quelques  
" secondes. 5 minutes après environ, une apparition identique s'est  
" produite. L'objet avait la même forme que le premier mais la trajectoire  
" semblait plus courte. Il ne me semble pas que la direction était la  
" même mais je ne puis la définir. ---

--- J'ai assisté à l'exercice de cet après-midi et puis vous dire qu'il  
" n'y a aucune comparaison possible entre ce que j'ai vu le 08.06 et une  
" fusée ou torche de détresse de navire. ---

Le 22 juin 1979 à 17 heures 20

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

L'enquêteur

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
CIE DEUNITÉ  
BT

P.V N° 301 / 19 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION  
DE TEMOINAFFAIRE  
O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

L

M

épouse D

(Employée municipale)

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt deux juin mil neuf cent soixante dix-neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), V , S , Gendarme, Officier de Police Judiciaire

VOUS LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Vu l'enquête ouverte sur apparition d'O.V.N.I. à  
le 08 juin 1979, nous trouvant à , faisons comparaître  
devant nous la personne ci-après nommée qui, entendue aussitôt, nous  
déclare à 17 heures 25 : .....

- Je me nomme /L M épouse D / née le  
, j'exerce la profession d'employée municipale et suis  
domiciliée rue à . ---

--- Le vendredi 08 juin 1979, vers 13 heures 00 j'étais de service à  
" l'école publique de pour la surveillance des enfant  
" se trouvant dans la cour. Une trentaine d'enfants se trouvaient dans  
" la cour avec moi. Tout à coup plusieurs enfants ont crié en regardant  
" le ciel. Je me suis approchée d'eux et j'ai pu voir descendre dans  
" le ciel, à une altitude qui m'a semblée très élevée, une boule flam-  
" boyante aux dimensions d'un ballon de foot-ball. Suivait une nette  
" traînée de fumée blanche. Cet objet suivait une trajectoire venant  
" de ma droite et se dirigeant vers ma gauche suivant un tracé rectiligne  
" horizontal. Cette boule a disparu avant les toits qui se trouvaient  
" devant moi. Aucun bruit n'était perceptible. ---

--- 5 minutes après environ un phénomène identique s'est produit et j'a.  
" vu nettement qu'il s'agissait d'une sphère de mêmes dimensions que la  
" première. Cette boule m'a semblée en feu et suivait une trajectoire  
" identique mais légèrement plus proche que la première ou alors plus  
" basse. ---

--- J'ai assisté aux exercices de cet après-midi et puis vous dire  
" qu'il n'y a aucun lien de parenté et aucun rapport entre ces visions  
" et une fusée de détresse marine. ---

--- J'ajoute que ces visions ressemblaient beaucoup plus aux grosses  
" fusées des feux d'artifices. ---

Le 22 juin 1979 à 17 heures 35

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

L'enquêteur

Pièce 301/10

RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

(S) SECRET DÉFENSE (Z) FLASH (C) CONFIDENTIEL DÉFENSE (O) IMMÉDIAT (R) DIFFUSION RESTREINTE (P) URGENT (U) NON PROTÉGÉ (R) ROUTINE 

AUTORITÉ ORIGINE

NOMINAL 

INSTRUCTIONS DIVERSES

FM BRI GEND

BASEGRAMME 

TO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR ACTION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

INFO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR INFORMATION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

Contre-Amiral Commandant

N° 62 R LE 21.06.79 0900H B

TXT :

OBJET : Apparition, en baie de , d'O.V.N.I.  
le 08.06.79 1300 H B et 1310 H B

REFERENCES : PV 301 08.06.79 BRI GEND

- Dans cadre enquête apparition O.V.N.I., faire connaître si exercices aérospatiaux ont été effectués période considérée dans la zone de quadrillage UTM entre ligne d'abscisses et ligne d'ordonnées . Secteur base aéronavale

BT

NOM ET SIGNATURE DU RÉDACTEUR

Gend. V

TÉLÉPHONE

VISAS DIVERS

SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

VISA DU CHEF DE SERVI

RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

(S) SECRET DÉFENSE (Z) FLASH (C) CONFIDENTIEL  
DÉFENSE (O) IMMÉDIAT (R) DIFFUSION  
RESTREINTE (P) URGENT (U) NON PROTÉGÉ (R) ROUTINE 

AUTORITÉ ORIGINE

NOMINAL 

INSTRUCTIONS DIVERSES

FM MARINE

BASEGRAMME TO RÉSERVÉ AUX  
TRANSMISSIONSDESTINATAIRES POUR ACTION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)INFO RÉSERVÉ AUX  
TRANSMISSIONSDESTINATAIRES POUR INFORMATION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

BRI GEND

N° 0079 NP 2206

TXT :

OBJET : Apparition d'O.V.N.I. 08.06.79 -

REFERENCES : message n° 62 BRIG 384

BT -

Dans zone délimitée par message références, deux avions ont évolué :

- ATL 24 F - FXCXD - DEC - 0900 B - ATT - 1357 B - (Zone )

- P2H 25 F - FXCYB - DEC - 1154 B - ATT - 1544 B - (Zone )

Des Brifings des vols ont été effectués par les instructeurs du Centre  
d'entraînement de la flotte .

BT -

NOM ET SIGNATURE DU RÉDACTEUR

TÉLÉPHONE

VISAS DIVERS

SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ

VISA DU CHEF DE SERVICE

# MESSAGE

Pièce 301/12

RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

Réponse message 62 et communication TPH 24.06.79

Marine base

(S) SECRET DÉFENSE	<input type="checkbox"/>	(Z) FLASH	<input type="checkbox"/>
(C) CONFIDENTIEL DÉFENSE	<input type="checkbox"/>	(O) IMMÉDIAT	<input type="checkbox"/>
(R) DIFFUSION RESTREINTE	<input type="checkbox"/>	(P) URGENT	<input type="checkbox"/>
(U) NON PROTÉGÉ	<input type="checkbox"/>	(R) ROUTINE	<input type="checkbox"/>

AUTORITÉ ORIGINE

NOMINAL

INSTRUCTIONS DIVERSES

FM

BASEGRAMME

TO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR ACTION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

INFO RÉSERVÉ AUX TRANSMISSIONS

DESTINATAIRES POUR INFORMATION  
(UNE SEULE ADRESSE PAR LIGNE)

BRI GEND

N° 70 R LE 25.12.79 12 H 50 Z

TXT N° 2 NP .

BT OBJET : Apparition OVNI BAIE DE : le 08.06.79 ENTRE  
13 heures et 13 heures 10 .

REFERENCES : Message 62 BRI GEND

TXT -- 1°) Aucun avion en exercice programmé par centre entraînement de la flotte n'a évolué le 08.06.79 aux heures 00 dans la zone délimitées par message de références .

2°) Les trois avions en vol aux heures indiquées se trouvaient respectivement en :

- A) 46°20' N - 004°45' W (ATLANTIC FXCXD)
- B) 47°00' N - 004°10' W (ATLANTIC FXCVH)
- C) 46°50' N - 004°15' W (NEPTUNE P2H FXCYB)

BT

NOM ET SIGNATURE DU RÉDACTEUR	TÉLÉPHONE	VISAS DIVERS	SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITÉ
VISA DU CHEF DE SERVICE			